

Du 20<sup>me</sup> jour du mois de juillet an Deux de la République française, à neuf heures du soir

ACTE DE MARIAGE d'Antoine Caravel âgé de cinquante-trois ans, né à Castellane département de Nièvre mil sept cent cinquante-un profession d'ouvrier domicilié à la garde département de Var fils légitime de Jean Caravel et de Marie Vialat demeurant à Castellane département de Nièvre

Et de Benoite Bortel âgée de trente-huit ans, née à la garde département de Var le quatorze janvier mil sept cent soixante-dix domiciliée à la garde département de Var fille majeure légitime de Jean Bortel et de Marie Vialat profession d'ouvrière et de Marie Vialat demeurant à Castellane département de Nièvre

Les Actes préliminaires sont les publications faites à la garde de la commune de Loubon le vingt-deux et vingt-trois juillet, et le contrat d'union de mariage en présence de deux témoins.

et le tout en forme; de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V de la loi du 25 ventose an 11, sur le Mariage, concernant les Droits et Devoirs respectifs des Epoux.

Les Contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Benoite Bortel l'autre Antoine Caravel

En présence de Jean Caravel domicilié à la garde département de Var profession d'ouvrier âgé de soixante ans et de Joséph Saly domicilié à la garde département de Var profession d'ouvrier âgé de quarante-huit ans

De Benoit Morechon domicilié à la garde département de Var profession d'agriculteur âgé de soixante ans

Et de Antoine Hypolite Raboul domicilié à la garde département de Var profession de corroyeur âgé de vingt-cinq ans

Après quoi, moi Joséph Bortel maire de la garde faisant fonction d'officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites Parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite, et qui a été signé, avec moi, par les Epoux et Témoins, sauf

Caravel

N° 12

Caravel  
Saly

Charles Grouviller  
Morechon  
Raboul

Du quatrième jour du mois de février an Deux de la République française, à neuf heures du matin

ACTE DE MARIAGE de Joséph Sébastien Grouviller âgé de dix-huit ans, né à Toulon département de Var profession d'ouvrier domicilié à la garde département de Var fils légitime de Jean Grouviller et de Marie Vialat profession d'ouvrière et de Marie Vialat demeurant à Castellane département de Nièvre

Et de Benjoie Antoinette Raboul âgée de soixante ans, née à la garde département de Var le quatorze janvier mil sept cent quatre-vingt dix domiciliée à la garde département de Var fille majeure légitime de Jean Raboul et de Marie Vialat profession d'ouvrière et de Marie Vialat demeurant à Castellane département de Nièvre

Les Actes préliminaires sont les publications du mariage faites à la garde de la commune de Loubon le vingt-deux et vingt-trois juillet, et le contrat d'union de mariage en présence de deux témoins.

et le tout en forme; de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V de la loi du 25 ventose an 11, sur le Mariage, concernant les Droits et Devoirs respectifs des Epoux.

Les Contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Joséph Sébastien Grouviller l'autre Benjoie Antoinette Raboul

En présence de Joséph Saly domicilié à la garde département de Var profession d'ouvrier âgé de quarante-huit ans et de Joséph Saly domicilié à la garde département de Var profession d'ouvrier âgé de quarante-huit ans

De Benjoie Antoinette Raboul domiciliée à la garde département de Var profession de quarante-huit ans

Et de Joséph Bortel domicilié à la garde département de Var profession de quarante-huit ans

Après quoi, moi Joséph Bortel maire de la garde faisant fonction d'officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites Parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite, et qui a été signé, avec moi, par les Epoux et Témoins, sauf

Grouviller

N° 13

Joséph Sébastien Grouviller  
Benjoie Antoinette Raboul  
Saly  
Bortel  
Joseph Bortel